



DEFRANCE Lauriane
RENAUD Sascha
SAUSSAIS Emma
DOS SANTOS Helena

Le 7 mars 2017

L'évolution du regard sur les personnes handicapées physiques grâce aux pratiques du sport du 20^{ème} siècle à nos jours.



Table des matières :

INTRODUCTION :

3

1. LE CHANGEMENT DES MENTALITES ENTRE LE XX^{EME} ET LE XXI^{EME} SIECLE **4**

- A. LE XXEME SIECLE : 4
- B. LES JEUX PARALYMPIQUES, LA RUPTURE DES ANNEES 1960 5
- C. LE XXI^{EME} SIECLE 6

2. L'AVANCEE DES JEUX PARALYMPIQUES **8**

- A. UN MOUVEMENT ET DES VALEURS 8
- B. LA MEDIATISATION DES JEUX PARALYMPIQUES 9
- C. FAIRE JEU EGAL AVEC LES VALIDES 11

CONCLUSION : **13**

ANNEXE : **14**

- INTERVIEW DE NICOLAS 14

Introduction :

En France, on compte 1,5% d'adultes atteints de troubles moteurs isolés, soit environ 850 000 personnes. Le handicap a toujours existé, cependant la société n'a pas toujours su l'accepter et le comprendre afin d'agir en faveur des personnes qui en souffraient.

Le mot handicap n'apparaît qu'à partir de 1827. Il vient de l'expression anglaise "*hand in cap*", signifiant "*main dans le chapeau*". Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. C'est-à-dire dès lors que la maladie était incurable on devenait une personne handicapée. En 2001, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».



Il y a de nombreuses formes de handicap mais nous avons choisi de nous focaliser sur le handicap physique qui recouvre l'ensemble des troubles pouvant causer une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Ces troubles peuvent par exemple entraîner des difficultés pour

se déplacer, conserver ou changer de position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes. Les causes peuvent être variées : maladie acquise ou d'origine génétique, malformation congénitale, scoliose et cyphose, traumatisme dû à un accident, conditions de vie ou de travail, vieillissement... Les personnes souffrant de handicap physique sont atteintes à des degrés divers, que ce soit de façon temporaire ou sur une longue durée. Elles peuvent être en situation de dépendance. Le handicap physique peut aussi engendrer une souffrance psychologique due à un sentiment de rejet de la société.

Au cours du XX^{ème} siècle les mentalités ont changé et les différentes populations ont compris que les handicapés étaient des êtres humains à part entière. Ainsi que nous allons vous le montrer les pratiques sportives ont joué un rôle majeur dans cette évolution du regard porté sur la personne handicapée. Les Jeux Paralympiques en particulier ont été un tournant décisif.

1. Le changement des mentalités entre le XX^{ème} et le XXI^{ème} siècle

a. Le XX^{ème} siècle :

Au début du XX^{ème} siècle l'eugénisme a été à l'origine de méthodes visant à améliorer le patrimoine génétique des individus. De nombreuses études sur les personnes handicapées et leur famille ont alors été réalisées pour conforter les thèses eugénistes.

Ainsi, durant la seconde Guerre Mondiale des milliers de personnes handicapées ont été enfermées. Pour la recherche et la science, plusieurs pays dont les États-Unis, le Canada ou encore la Suède, sont même allés jusqu'au meurtre de nombreuses personnes malades ou handicapées dans les hôpitaux.

Le régime nazi a contribué à ces crimes. Il s'agissait dès les années 30 d'une sorte de répétition de ce qu'allait être l'holocauste. En France à la même époque, de nombreux handicapés meurent par abandon de soins, il y a plus de 40 000 morts.

Les deux guerres mondiales ont néanmoins permis une évolution importante. Les blessés de guerre ont été les premières personnes handicapées et dépendantes dont la société s'est préoccupée.

La loi du 26 avril 1924 imposait aux entreprises un quota de mutilés de guerre. Cette obligation d'emploi des infirmes de guerre a été confirmée par la loi du 23 novembre 1957 qui reconnaissait même un droit au reclassement professionnel de tous les handicapés et prévoyait que les effectifs des entreprises devaient compter 10% de *mutilés de guerre ou autres infirmes* ou s'acquitter d'une redevance lorsque ce quota n'était pas atteint.

Ces premières avancées réalisées durant les périodes qui ont suivi les deux guerres mondiales ont permis un début d'intégration des handicapés mais il a fallu attendre la loi du 30 juin 1975, présentée par Simone Veil, alors ministre de la Santé, pour qu'enfin soient posés un certain nombre de droits pour les personnes handicapées.



Hommes atteints de maladies génétiques dans les camps de la mort nazis



Blessés de la grande guerre jouant au hockey

Trois droits fondamentaux ont ainsi été définis pour les personnes handicapées, enfants et adultes :

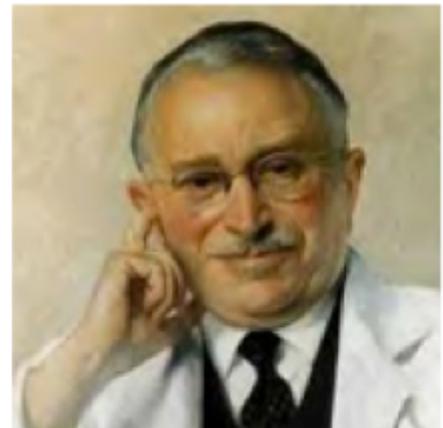
- Le droit au travail
- Le droit à une garantie minimum de ressource par le biais de prestations
- Le droit à l'intégration scolaire et sociale

Qu'en était-il cependant de l'intégration par le sport ?

En France, le sport pour les personnes en situation de handicap comme pratique sociale signifiante est un phénomène historiquement récent. La création en 1964 de la Fédération des sports pour les handicapés physiques et en 1971 de la Fédération française du sport adapté a marqué l'institutionnalisation du sport pour les personnes handicapées.

Les deux guerres mondiales avaient pourtant déjà permis la création des premières structures du sport pratiqué par des handicapés physiques.

Un des pionniers du sport pour les personnes handicapées a été le neurochirurgien Ludwig Guttmann, un médecin allemand qui a fui l'Allemagne nazie en 1939. Au sein de l'hôpital de Stoke Mandeville près de Londres, il soignait des vétérans de la Seconde Guerre mondiale paraplégiques. Pour favoriser leur rééducation de façon ludique, des jeux sportifs étaient organisés comme le netball en fauteuil roulant ou le basketball en fauteuil roulant à partir de 1955. C'est ainsi que Ludwig Guttmann en est venu à ambitionner de développer une pratique sportive de compétition pour les personnes handicapées.



Sir Ludwig Guttmann

En 1948 il a organisé les « jeux de Stoke Mandeville » qui se sont déroulés parallèlement aux Jeux olympiques de Londres. Cette compétition rassemblant des athlètes en fauteuil roulant ne comportait que des épreuves de tir à l'arc et de basketball. Elle est néanmoins à l'origine des premiers Jeux paralympiques organisés en 1960.

b. Les Jeux paralympiques, la rupture des années 1960

Les Jeux paralympiques de 1960 se sont déroulés à Rome du 18 au 25 septembre 1960, une semaine après les jeux olympiques. Il s'agissait en fait des neuvièmes jeux de Stoke-Mandeville. Si les jeux organisés par le docteur Ludwig Guttmann en 1948 étaient une compétition nationale, les jeux paralympiques de 1960 portaient cette fois la compétition à un niveau international puisqu'ils rassemblaient 300 athlètes venus de 10 nations différentes.

Au cours des éditions successives, le nombre d'athlètes engagés et de nations participantes n'a cessé d'augmenter.

En 1976 les premiers jeux paralympiques d'hiver ont été organisés à Ornsköldsvik, en Suède.

En 1988, le CIO (Comité International Olympique) et l'IPC (Comité International Paralympique) signaient l'accord qui prévoyait que dorénavant les Jeux Olympiques et Paralympiques seraient organisés par la même ville et auraient lieu dans les mêmes sites de compétition. Symboliquement les jeux olympiques et paralympiques étaient reconnus d'égale dignité.

Les termes successivement employés pour désigner les jeux paralympiques reflètent également cette dignité qui leur a été accordée. Autrefois, on parlait des «Jeux mondiaux pour paralysés», de l'«Olympiade pour handicapés» ou encore des «Jeux mondiaux des handicapés physiques» mais la connotation péjorative et discriminatoire de ces termes a été peu à peu perçue. C'est pourquoi la compétition porte officiellement le nom de «Jeux Paralympiques» depuis l'édition de 1988 à Séoul. Le mot «paralympique» provient des mots grecs « para », qui veut dire «à côté de» et «olympique», ces Jeux étant à présent indissociables des Jeux Olympiques.

Les jeux paralympiques d'été de 1960 à 2012

	LIEU	NATIONS	ATHLETES
1960	Rome (ITA)	10	300
1964	Tokyo (JAP)	22	400
1968	Tel Aviv (ISR)	29	750
1972	Heidelberg (ALL)	43	1000
1976	Toronto (CAN)	45	1500
1980	Amhem (HOL)	48	1800
1984	New York (USA) Stoke-Mandeville (GB)	60	1400
1988	Séoul (COR)	76	4000
1992	Barcelone (ESP)	89	4300
1996	Atlanta (USA)	104	4500
2000	Sydney (AUS)	125	4000
2004	Athènes (GRE)	136	3800
2008	Pékin (CHI)	150	4000
2012	Londres (GB)	174	4200



c. Le XXI^{ème} siècle

Le XXI^{ème} siècle est un siècle de renouveau pour les sportifs handicapés et pour les personnes handicapées en général. En effet, après les jeux paralympiques les athlètes sont reconnus et sont aidés face à leur handicap avec le soutien des

pouvoirs publics.

La loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives comprend des dispositions particulières en matière d'adaptation et d'aides qui peuvent être apportées aux différents partenaires (entreprises, établissements spécialisés pour associations sportives, scolaires, universitaires).

Les associations qui promeuvent et organisent des activités physiques et sportives à l'intention de personnes handicapées contribuent à une mission d'intérêt général et peuvent donc, à ce titre, bénéficier d'aides des pouvoirs publics notamment en matière de pratique sportive, d'accès aux équipements sportifs, d'organisation de compétitions et d'adaptation des transports.



On peut prendre l'exemple de l'Association des Paralysés de France (APF) qui a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes.

L'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Il existe maintenant des guides pour trouver des associations de sport (comme Handiguide) pour les personnes en situation de handicap, ce qui facilite les recherches et aide à la simplicité de la pratique sportive. Les associations sportives pour les personnes handicapées sont aussi présentes lors des forums des associations organisés au début de chaque année scolaire.

Les dons en faveur des associations qui œuvrent pour les personnes handicapées se sont beaucoup développés. En effet, grâce aux nouvelles technologies et à l'utilisation quotidienne des ordinateurs et smartphones un don peut être fait en 2 minutes ! Il est même possible de faire des dons mensuels : tous les mois une somme d'argent dont le montant est déterminé par le donateur est prélevée sur son compte bancaire. Cet argent aide les associations et donc les différentes personnes qui y adhèrent.

Grâce à l'arrivée des nouvelles technologies, la parole des handicapés et de leurs proches s'est libérée. Les personnes handicapées, leurs parents ou encore leurs frères et sœurs témoignent de leur histoire et de leur approche du handicap. Les blogs notamment sont un moyen efficace et facile de s'exprimer librement et constituent une véritable avancée pour les personnes handicapées comme pour l'ensemble de la population.

D'autres lois ont été votées comme la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes

handicapées. C'est là encore une avancée majeure depuis la dernière loi éditée en 1975 qui avait subi un grand nombre de critiques.

La loi de 2005 innove et donne une nouvelle définition du handicap plus précise et élargie :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant (art.2). »

En 2009, la FIRAH, Fondation Internationale sur la Recherche Appliquée au Handicap prend forme. Elle vise à financer des travaux de recherche impliquant acteurs de terrain (dont les associations) et chercheurs via ses appels à projets. Par son action, la FIRAH participe à la diffusion internationale des connaissances et travaille à rapprocher les personnes handicapées, leur famille, leurs associations, les professionnels et les chercheurs via son Centre de Ressources.

Le XXI^{ème} siècle voit des changements majeurs et une implication de plus en plus importante des grands et petits acteurs. Ceux-ci mettent en place des organismes pour changer l'opinion publique en partie grâce à ce qu'a apporté les Jeux paralympiques.

2. L'avancée des Jeux paralympiques

a. Un mouvement et des valeurs

La dernière édition des jeux paralympiques s'est déroulée à partir du 9 septembre 2016 à Rio de Janeiro, au Brésil. A cette occasion, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a souligné que ces jeux mettaient non seulement en valeur les capacités extraordinaires des athlètes vivant avec un handicap mais favorisaient les droits de toutes les personnes handicapées. Il a affirmé que les athlètes paralympiques sont des agents du changement et des exemples à suivre, ainsi que des symboles de courage et d'espoir.

Il a également ajouté que le sport a un rôle particulièrement important à jouer dans la promotion et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des



personnes handicapées et que le Mouvement paralympique est un catalyseur pour un changement durable. Parallèlement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avait souligné que les jeux paralympiques prouvent que la capacité d'un individu, et pas son handicap, définit ce qu'il peut accomplir.

L'agence onusienne a diffusé une vidéo dans laquelle des stars du football, dont Lionel Messi du FC Barcelone, affrontaient des joueurs de l'équipe nationale des non-voyants d'Espagne.

Les valeurs du mouvement paralympique sont le courage, la détermination, l'égalité et l'inspiration. Il faut du courage car l'athlète paralympique sait qu'il doit réaliser ce qui semble improbable pour le grand public.



Lionel Messi et ses coéquipiers du FC Barcelone rencontrent l'équipe d'Espagne des non-voyants

Il doit aussi avoir de la détermination car il devra pousser ses aptitudes physiques jusqu'à la limite absolue. Enfin, le sport paralympique a pour objectif de changer et réduire des barrières de discrimination sociale pour les personnes en situation de handicap c'est-à-dire l'égalité pour tous.

b. La médiatisation des Jeux paralympiques

Depuis ses débuts, le Mouvement paralympique a énormément gagné en importance, par l'augmentation du nombre de nations participantes aux épreuves tout autant que par le nombre de spectateurs ou téléspectateurs et ceci grâce à la médiatisation.

Si les Jeux Paralympiques d'été de 1960 à Rome ont rassemblé un peu plus de 300 sportifs venus d'une dizaine de pays, on a vu concourir plus de 4 200 athlètes représentant 174 nations aux Jeux de 2012 à Londres, dont 16 nations qui participaient pour la première fois. C'était le plus grand nombre de sportifs jamais enregistré lors de Jeux Paralympiques.

De plus, la billetterie a également réalisé un record avec 2,7 millions de billets vendus. Les Jeux ont été retransmis dans plus de 100 pays. La chaîne britannique «Channel 4», détentrice des droits, a diffusé plus de 150 heures de direct. La cérémonie d'ouverture a été suivie par plus de 11,2 millions de téléspectateurs. Au total, les Jeux paralympiques ont touché 39 millions de téléspectateurs,

En 2016 les Jeux paralympiques organisés à Rio n'ont pas réellement été une poule aux œufs d'or médiatique, mais ont commencé à se faire une place sur les télévisions du monde. Un peu plus de 135 pays ont retransmis l'événement, contre 115 en 2012.

France Télévisions a diffusé plus d'une centaine d'heures de direct (sur France 4 et France 2), alors que le groupe s'était essentiellement contenté d'une diffusion sur internet en 2012. France Télévisions, qui a envoyé un gros contingent de journalistes, de techniciens et de consultants sur place, s'est focalisé notamment sur les épreuves où les Français avaient de fortes chances de médailles (athlétisme, natation, tennis de table).

Aux Etats-Unis, le grand groupe NBC a diffusé près de 70 heures de direct (notamment sur NBCSN), contre seulement six en 2012.

Pour le Comité International Paralympique (CIP), qui commercialise les droits des jeux, cette montée en puissance doit beaucoup au travail remarquable effectué par la chaîne britannique Channel 4 durant les JO de Londres. Elle avait surfé sur l'engouement national autour des JO et une promotion publicitaire efficace pour enregistrer d'excellentes audiences (11,2 millions de personnes avaient regardé la cérémonie d'ouverture). Le président britannique du CIP, Philip Craven, expliquait : « La couverture record des Jeux de Londres a profité à l'ensemble du mouvement paralympique. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons plus de diffuseurs que jamais qui montreront les Jeux de Rio ». En 2016 Channel 4 a encore été la chaîne la plus impliquée dans les Jeux paralympiques avec plus de 165 heures de direct.

De là à dire que les Jeux paralympiques sont devenus une source d'audience majeure, il y a cependant un grand pas. Caroline Got, directrice générale déléguée à la stratégie et aux programmes de France Télévisions explique pourquoi le groupe accorde une couverture plus importante à cet événement que ne le justifierait l'intérêt exprimé par le public : « On ne le fait pas pour des raisons d'audience. On espère que ça va fonctionner mais notre objectif c'est que le handisport soit reconnu par le grand public ». Elle rappelle que si certains avaient jugé la couverture des jeux paralympiques de Londres insuffisante, le groupe avait eu à cœur de se rattraper à l'occasion des jeux d'hiver organisés en 2014 à Sotchi : « L'ancienne direction avait répondu aux critiques sur la couverture des Jeux paralympiques de Londres, avec une couverture des Jeux de Sotchi sur France 4 qui avait été un vrai succès. »



Ce que démontre cette couverture médiatique de plus en plus large accordée aux jeux paralympiques c'est que les personnes handicapées peuvent utiliser les

médias comme moyen d'expression, pour se faire comprendre du public et même de ceux qui portent des jugements hâtifs ou les stigmatisent. Les handicapés ont besoin d'être acceptés et reconnus en tant que personnes à part entière avec leur handicap et veulent que leur statut change. Les médias utilisent parfois leur différence à bon ou à mauvais escient et peuvent jouer un rôle considérable sur la société. Il est donc important pour les personnes handicapées de combattre les stigmatisations qui leur collent à la peau et continuer d'utiliser les médias pour montrer qu'elles ne sont pas si différentes que cela. Les jeux paralympiques contribuent à modifier la perception que les sociétés se font des handicapés. Les personnes handicapées, qui étaient jusque-là le plus souvent exclues de la société ou encore ignorées par le plus grand nombre, se trouvent aujourd'hui au cœur d'une nouvelle dynamique. Le sport paralympique a exposé au grand jour les invalides au lieu de les cacher.

Certains athlètes handicapés sont même parvenus à des niveaux de performance tellement élevés qu'ils peuvent rivaliser avec des athlètes valides.

c. Faire jeu égal avec les valides

Oscar Pistorius, athlète sud-africain né sans péronés et amputé sous les genoux à l'âge de 11 mois, est le cas le plus célèbre. Il a été le premier athlète amputé à concourir dans un championnat du monde pour les valides, et le premier athlète handicapé médaillé (par équipe) parmi les valides.

Pour cela il lui a pourtant fallu surmonter les réticences exprimées à son encontre par les dirigeants de l'IAAF. L'association internationale des fédérations d'athlétisme, chargée d'organiser les compétitions mondiales, a d'abord tenté de s'opposer à la participation d'Oscar Pistorius aux Jeux Olympiques de Pékin sous prétexte que les prothèses en fibre de carbone qu'il utilisait lui procuraient un avantage sur les athlètes valides.

Au terme d'une bataille juridique livrée devant le Tribunal Arbitral du Sport, l'athlète sud-africain obtient finalement le droit de concourir dans les compétitions internationales aux côtés des athlètes valides.

Après avoir échoué pour 70 centièmes de secondes dans sa tentative d'aller aux Jeux Olympiques 2008, il se qualifie finalement pour les Mondiaux 2011 et les jeux organisés à Londres en 2012.



Oscar Pistorius durant la demi-finale du 400 mètres des Jeux Olympiques de Londres

Il concourt pour le relais 4 X 400m et pour le 400m individuel où il parvient jusqu'en demi-finale.

L'image d'Oscar Pistorius a malheureusement été à tout jamais ternie par le meurtre de sa compagne, Reeva Steenkamp, dont il a été reconnu coupable en 2016 et pour lequel il a été condamné à six ans de prison ferme.

Oscar Pistorius reste un cas à part, un phénomène médiatique exceptionnel. Il a néanmoins été une source d'inspiration pour le monde entier et a démontré que les handicapés peuvent faire jeu égal avec les valides.

Bien qu'ils ne bénéficient pas de la même couverture médiatique, des milliers de sportifs handicapés portent eux aussi ce message.

Un joueur de football autrichien, Martin Hofbauer, est parvenu à jouer comme les autres mais avec un pied artificiel. Cet amateur a été le premier footballeur autorisé par la commission médicale de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) à jouer avec une prothèse en 2012. Grâce à lui, les recherches sur les prothèses de jambe se sont développées et les scientifiques arriveront peut-être à réaliser des prothèses ultra légères en titane issues de la technologie utilisant l'imprimante 3D.



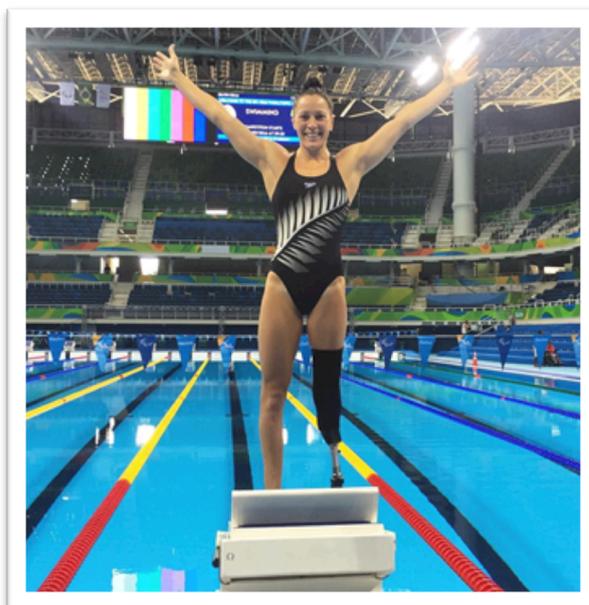
Martin Hofbauer, le premier footballeur à avoir été autorisé par la FIFA à jouer avec une prothèse

Conclusion :

Le développement spectaculaire des Jeux Paralympiques de 1960 à nos jours et leur médiatisation croissante pourraient être perçus comme des indicateurs très encourageants de l'insertion des personnes handicapées dans la société. Il ne fait pas de doute que le regard porté sur les handicapés a positivement évolué depuis le XXe siècle. Le sport a joué un rôle majeur dans cette évolution. Il a fait émerger de vrais héros qui incarnent des idéaux tels que le respect des autres, le goût de l'effort, la maîtrise de soi, l'engagement, l'esprit d'équipe. En dépit de leur handicap, ces sportifs prouvent qu'ils sont en tout point les égaux des valides.

Néanmoins, aussi méritants soient-ils, les sportifs handicapés sont encore très loin d'avoir atteint le même niveau de notoriété que les athlètes valides.

Qui a, par exemple, entendu parler de Sophie Pascoe ? Cette nageuse néo-zélandaise a perdu sa jambe gauche à la suite d'un accident et gardé de sévères séquelles sur la jambe droite. A 24 ans, elle est aujourd'hui la meilleure dans sa catégorie. Elle a participé aux trois dernières éditions des Jeux Paralympiques et remporté pas moins de 9 médailles d'or et 6 médailles d'argent. Elle détient 5 records du monde. Un tel palmarès n'a rien envié à celui de Laure Manaudou qui, au cours de sa carrière, n'a remporté que 3 médailles olympiques. L'écart de notoriété entre les deux athlètes est pourtant flagrant et n'est naturellement pas en faveur de la plus titrée.



Sophie Pascoe aux Jeux Paralympiques de Rio

Un parallèle pourrait être établi entre le handisport et le sport de haut niveau féminin. L'un et l'autre suscitent rarement le même intérêt que les événements sportifs masculins. Faut-il y voir une même forme de discrimination s'exerçant dans un cas contre les femmes et dans l'autre contre les personnes handicapées ? Face à une telle accusation, les médias expliquent habituellement qu'ils ne font que répondre à la demande des téléspectateurs. Conformément à la loi de l'offre et de la demande, la couverture médiatique dont bénéficient les différents événements sportifs ne serait que le reflet des attentes du public... mais malheureusement aussi de ses préjugés.

Annexe :

Interview de Nicolas

Le 18 Janvier, nous nous sommes rendu au gymnase des Ulis pour interview un sportif handicapé. Nicolas Bertaud, un basketteur âgé de 24 ans et paralysé du bas du corps à cause d'un accident de moto il y a 3 ans a accepté de répondre à nos questions.

- Bonjour, pouvez-vous vous présenter s'il vous plait ?
- Bonjour à vous, je m'appelle Nicolas Bertaud et je suis né le 12 octobre 1994. Je travaille en tant que standardiste dans une entreprise.
- De quel handicap souffrez-vous ? Êtes-vous victime de ce handicap depuis la naissance ? Si non, pratiquiez-vous un sport avant ?
- Alors, pour commencer, je ne suis une personne handicapée depuis la naissance. J'ai été paralysé du bas du corps après un accident de moto à 21 ans. C'est pour ça que je suis en fauteuil roulant. J'ai toujours été un grand sportif même si après l'accident j'ai eu beaucoup de mal à remonter la pente. En effet j'aimais beaucoup faire de la musculation. Avec un fauteuil c'est plus compliqué car les machines ne sont pas toutes forcément adaptées à ma condition. Mais je me suis vite renseigné et j'ai trouvé cette activité qui me convient et qui me permet de me défouler.
- Quel est votre rythme sportif en semaine ?
- Je suis amateur. Je fais du basket en fauteuil tous les mercredi après-midis.
- Votre vie a-t-elle changé après votre accident ?
- Bien sûr qu'elle a changé, j'étais assez jeune et je sortais beaucoup. Mais comment vous dire... Après l'accident, c'était compliqué de continuer mon ancienne vie. Ça aussi été compliqué de voir mes amis sortir, aller en boîte sans moi... parce que c'était juste impossible pour moi de me déplacer, d'aller là-bas. Aller au sport le mercredi me permet de rencontrer de

nouvelles personnes mais surtout qui sont dans la « même condition » que moi.

- Avez-vous déjà été médiatisé ?
- Non, c'est la première fois mais peut-être pas la dernière ! (rire)
- Quelle a été la réaction de votre entourage lorsqu'ils ont appris que vous pratiquiez le basketball ?
- Au début ma mère était très anxieuse et avait peur pour moi, elle m'a toujours soutenu dans tous mes projets que ce soit professionnel ou autres. Malgré sa peur elle ne s'est pas opposée au fait que je veuille pratiquer un sport. En effet elle a été très présente pour moi, elle m'apporte un grand soutien moralement, sans elle je ne serais pas là aujourd'hui.
- Qu'est-ce que vous a réellement apporté le sport ?
- Tout d'abord je me sens plus libéré, j'ai l'impression d'être considéré « comme tout le monde », cela me permet d'évacuer mon stress et d'oublier mes soucis du quotidien ainsi que de retrouver mes amis. Quand je joue au basket, j'oublie tout, j'en oublierai presque mon fauteuil ! (rire)
- Les progrès technologiques ont-ils été utiles et bénéfiques en ce qui concerne votre cas ?
- Pour ma part, non pas spécialement. J'ai juste un fauteuil roulant et je ne pourrai malheureusement jamais m'en défaire. Qui sait ? Peut-être que dans dix ans grâce aux progrès technologiques je pourrai marcher ! Je reste positif mais je ne me fais pas non plus de faux espoirs.
- Merci pour le temps que vous nous avez accordé, c'était un plaisir de faire votre rencontre et de partager votre histoire
- Avec grand plaisir, j'espère cela vous aura été utile, au revoir.